

SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société «**SICAV PROSPERITY**» et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société «**SICAV PROSPERITY**» arrêtés au 31/12/2015 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 31/12/2015, annexés au présent rapport, font apparaitre un total actif de **1 508 880,617 DT**, un actif net de **1 498 143,362 DT** et une valeur liquidative de **110,506 DT**. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 31/12/2015, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société «**SICAV PROSPERITY**», ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société «**SICAV PROSPERITY**» au 31/12/2015.

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons qu'au cours de la période s'étalant du 01/10/2015 au 31/12/2015 la société «**SICAV PROSPERITY**» n'a pas respecté d'une manière permanente l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en employant plus que 50% de son actif en bons de trésor à court terme et en liquidités.

Tunis le 28 janvier 2016

Le Commissaire Aux Comptes:
Auditing & Consulting Worldwide
Ahmed KHLIF

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2015	31/12/2014
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	919 862,697	965 574,218
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		310 038,169	388 398,994
AC1-B	OBLIGATIONS DE SOCIETES		105 330,000	111 564,000
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		452 856,045	408 963,424
AC1-D	AUTRES VALEURS (OPCVM)		51 638,483	56 647,800
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	588 394,768	341 348,262
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	588 321,033	341 151,845
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	73,735	196,417
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	623,152	1 060,604
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		623,152	1 060,604
TOTAL ACTIF			1 508 880,617	1 307 983,084
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	631,711	546,008
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	10 105,544	8 148,533
TOTAL PASSIF			10 737,255	8 694,541
ACTIF NET			1 498 143,362	1 299 288,543
CP1	CAPITAL	CP1	1 459 741,965	1 266 674,869
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	38 401,397	32 613,674
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		13,362	10,194
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		40 320,545	30 144,749
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-1 932,510	2 458,731
ACTIF NET			1 498 143,362	1 299 288,543
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1 508 880,617	1 307 983,084

			Période du	Période du	Période du	Période du
ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	01/10/2015	01/01/2015	01/10/2014	01/01/2014
			au	au	au	au
			31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2014
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	6 649,772	36 759,223	5 683,607	41 045,839
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		540,000	13 344,100	0,000	15 890,130
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		1 363,200	5 696,400	1 500,000	6 769,200
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		4 746,572	17 160,963	4 183,607	18 386,509
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)		0,000	557,760	0,000	0,000
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	5 928,240	24 480,213	2 352,782	9 573,731
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		5 928,240	24 480,213	2 352,782	9 573,731
	REVENUS DES PLACEMENTS		12 578,012	61 239,436	8 036,389	50 619,570
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-1 877,321	-7 906,126	-1 521,238	-5 846,667
	REVENU NET DES PLACEMENTS		10 700,691	53 333,310	6 515,151	44 772,903
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-2 889,179	-13 012,765	-5 788,139	-14 628,154
	RESULTAT D'EXPLOITATION		7 811,512	40 320,545	727,012	30 144,749
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		0,000	-1 932,510	2 407,666	2 458,731
	SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		7 811,512	38 388,035	3 134,678	32 603,480
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULLATION)		0,000	1 932,510	-2 407,666	-2 458,731
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		6 786,499	-44 644,026	47 442,844	46 940,349
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-8 659,022	12 527,771	7 372,418	13 551,719
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-150,404	-1 241,983	-622,324	-767,831
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		5 788,585	6 962,307	54 919,950	89 868,986

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015**

		Période du	Période du	Période du	Période du
DESIGNATION		01/10/2015	01/01/2015	01/10/2014	01/01/2014
		au	au	au	au
		31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2014
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	5 788,585	6 962,307	54 919,950	89 868,986
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	7 811,512	40 320,545	727,012	30 144,749
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	6 786,499	-44 644,026	47 442,844	46 940,349
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	-8 659,022	12 527,771	7 372,418	13 551,719
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-150,404	-1 241,983	-622,324	-767,831
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	-44 666,674	0,000	-32 090,058
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0,000	236 559,186	95 784,675	91 447,665
	SOUSCRIPTIONS	5 319,418	820 612,930	100 115,595	146 316,955
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	0,000	719 500,000	89 500,000	132 500,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (S)	0,000	78 597,079	8 096,272	10 888,360
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	5 319,418	19 649,544	0,793	1,174
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE EN COURS.(S)	0,000	2 866,307	2 518,530	2 927,421
	RACHATS	-5 319,418	-584 053,744	-4 330,920	-54 869,290
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	0,000	-514 200,000	-4 000,000	-51 000,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (R)	0,000	-57 471,745	-220,021	-2 974,268
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-5 319,418	-7 583,182	-0,035	-426,332
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE EN COURS (R)	0,000	-4 798,817	-110,864	-468,690
	VARIATION DE L'ACTIF NET	5 788,585	198 854,819	150 704,625	149 226,593
AN4	ACTIF NET				
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	1 492 354,777	1 299 288,543	1 148 583,918	1 150 061,950
AN4-B	FIN DE PERIODE	1 498 143,362	1 498 143,362	1 299 288,543	1 299 288,543
AN5	NOMBRE D' ACTIONS				
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	13 557	11 504	10 649	10 689
AN5-B	FIN DE PERIODE	13 557	13 557	11 504	11 504
	VALEUR LIQUIDATIVE				
A-	DEBUT DE PERIODE	110,080	112,942	107,858	107,593
B-	FIN DE PERIODE	110,506	110,506	112,942	112,942
AN6	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	1,54%	0,35%	18,70%	7,79%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admis à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31/12/2015 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.3 Evaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées:

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/12/2015.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés		305 060,621	310 038,169	20,70%
ADWYA	2 300	16 074,128	14 540,600	0,97%
ATB	548	2 271,510	2 299,956	0,15%
ATL	3 000	8 104,000	8 475,000	0,57%
ATTIJARI BANK	2 180	46 122,708	52 383,220	3,50%
CARTHAGE CEMENT	13 200	29 544,245	17 595,600	1,17%
DELICE HOLDING	154	2 032,800	2 043,118	0,14%
CITY CARS	1 600	18 232,161	21 284,800	1,42%
ENNAKL	1 300	13 149,200	15 194,400	1,01%
EURO-CYCLES	700	10 336,666	23 895,900	1,59%
MONOPRIX	2 835	43 923,345	39 704,175	2,65%
MPBS	500	3 198,039	2 547,000	0,17%
ONE TECH HOLDING	1 100	7 960,229	7 689,000	0,51%
PGH	1 000	5 489,117	4 880,000	0,33%
SERVICOM	900	13 029,709	5 524,200	0,37%
SFBT	2 400	32 664,934	53 640,000	3,58%
SIMPAR	500	23 276,000	16 564,000	1,11%
SOTUVER	2 000	10 501,056	5 788,000	0,39%
TPR	4 400	16 823,274	13 741,200	0,92%
MAGASIN GENERAL	50	1 154,500	1 144,000	0,08%
DA ADWYA (1/12)	2 300	1 173,000	1 104,000	0,07%
AC1- B. Obligations de sociétés		102 000,000	105 330,000	7,03%
ATB 2007/1(25 ANS)	1 500	102 000,000	105 330,000	7,03%
AC1- C. Emprunts d'Etat		442 179,200	452 856,045	30,22%
BTA 5.25-03/2016	259	255 941,200	264 762,812	17,67%
BTA 5.25-10/2018	190	186 238,000	188 093,233	12,55%
AC1- D. Autres Valeurs (OPCVM)		51 174,224	51 638,483	3,45%
SICAV TRESOR	503	51 174,224	51 638,483	3,45%
Total du portefeuille titres		900 414,045	919 862,697	61,40%

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **6 649,772 Dinars** du 01/10/2015 au 31/12/2015, contre **5 683,607 Dinars** du 01/10/2014 au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/10/2015 Au31/12/2015	Du 01/01/2015 Au31/12/2015	Du 01/10/2014 Au31/12/2014	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus des actions	540,000	13 344,100	0,000	15 890,130
Revenus des Obligations de sociétés	1 363,200	5 696,400	1 500,000	6 769,200
Revenus des Emprunts d'Etat	4 746,572	17 160,963	4 183,607	18 386,509
Revenus des autres valeurs (OPCVM)	0 000	557,760	0,000	0,000
Total	6 649,772	36 759,223	5 683,607	41 045,839

AC2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à **588 321,033 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
BTC 52S-16/02/2016	200	190 515,806	197 083,392	13,16%
BTC 52S-06/09/2016	149	141 670,818	143 534,226	9,58%
BTC 52S-08/11/2016	259	245 958,073	247 703,415	16,53%
Total	608	578 144,697	588 321,033	39,27%

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015, à **73,735 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/10/2015 au 31/12/2015 à **5 928,240 Dinars**, contre **2 352,782 Dinars** du 01/10/2014 au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/10/2015 Au31/12/2015	Du 01/01/2015 Au31/12/2015	Du 01/10/2014 Au31/12/2014	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus des Bons du Trésor	5 928,240	24 480,213	2 352,782	9 573,731
Total	5 928,240	24 480,213	2 352,782	9 573,731

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2015 à **623,152 Dinars** contre **1 060,604 Dinars** au 31/12/2014, représentant la Retenue à la Source sur les Bons du Trésor Assimilables et des sommes à l'encaissement et se détaillant comme :

Créances d'exploitation	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Sommes à l'encaissement / Vente des titres	617,426	1 060,604
Etat RS sur Bons du Trésor Assimilables	5,726	0,000
Total	623,152	1 060,604

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015, à **10 737,255 Dinars**, contre **8 694,541 Dinars** au 31/12/2014 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
PA1	Opérateurs créditeurs	631,711	546,008
PA2	Autres créditeurs divers	10 105,544	8 148,533
Total		10 737,255	8 694,541

PA1 : Le solde du compte opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2015 à **631,711 Dinars** contre **546,008 Dinars** au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Gestionnaire	379,025	327,604
Dépositaire	126,343	109,207
Distributeurs	126,343	109,197
Total	631,711	546,008

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2015, à **10 105,544 Dinars** contre **8 148,533 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Etat, impôts et taxes	99,466	77,977
Redevance CMF	126,340	109,194
Provision pour charges à payer	8 119,961	7 961,362
Dividendes à payer des exercices antérieurs	95,565	0,000
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	1 664,212	0,000
Total	10 105,544	8 148,533

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/10/2015 au 31/12/2015 à **1 877,321 Dinars**, contre **1 521,238 Dinars** du 01/10/2014 au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/10/2015 Au31/12/2015	Du 01/01/2015 Au31/12/2015	Du 01/10/2014 Au31/12/2014	Du 01/01/2014 Au31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	1 126,387	4 743,658	912,738	3 507,981
Rémunération du dépositaire	375,467	1 581,234	304,250	1 216,193
Rémunération des distributeurs	375,467	1 581,234	304,250	1 122,493
Total	1 877,321	7 906,126	1 521,238	5 846,667

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/10/2015 au 31/12/2015 à **2 889,179 Dinars** contre **5 788,139 Dinars** du 01/10/2014 au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/10/2015 Au31/12/2015	Du 01/01/2015 Au31/12/2015	Du 01/10/2014 Au 31/12/2014	Du 01/01/2014 Au31/12/2014
Redevance CMF	375,454	1 581,179	304,229	1 169,292
Impôts et Taxes	25,156	122,280	16,074	101,042
Rémunération CAC	959,028	4 480,000	1 622,372	4 480,000
Jetons de présence	1 500,000	6 000,000	1 500,000	6 000,000
Diverses charges d'exploitation	29,541	829,306	2 345,464	2 877,820
Total	2 889,179	13 012,765	5 788,139	14 628,154

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2015 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01/01/2015 (en nominal)

- Montant : 1 150 400,000 dinars
- Nombre de titres : 11 504
- Nombre d'actionnaires : 40

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 719 500,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 7 195

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 514 200,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 5 142

Capital au 31/12/2015 : 1 459 741,965 Dinars

- Montant en nominal : 1 355 700,000 Dinars
- Sommes non distribuables (*) : 104 041,965 Dinars
- Nombres de titres : 13 557
- Nombre d'actionnaires : 35

(*): Les sommes non distribuables s'élèvent à **104 041,965 Dinars** au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	116 274,869
1- Résultat non distribuable de la période	- 33 358,238
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	- 44 644,026
✓ +/- values réalisées sur cession de titres.	12 527,771
✓ Frais de négociation de titres	- 1 241,983
2- Régularisation des sommes non distribuables	21 125,334
✓ Aux émissions	78 597,079
✓ Aux rachats	- 57 471,745
Total sommes non distribuables	104 041,965

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY et les sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31/12/2015 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2015
Résultat distribuable de la période	40 320,545
Régularisation du résultat distribuable de la période	- 1 932,510
Sommes distribuables des exercices antérieurs	13,362
Sommes distribuables	38 401,397

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2015	31/12/2014
Revenus des placements	4,517	4,400
Charges de gestion des placements	-0,583	-0,508
Revenus net des placements	3,934	3,892
Autres charges d'exploitation	-0,960	-1,272
Résultat d'exploitation	2,974	2,620
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,142	0,214
Sommes distribuables de la période	2,832	2,834
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,142	-0,214
Variation des +/- values potentielles/titres	-3,293	4,080
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,924	1,178
Frais de négociation de titres	-0,092	-0,067
Résultat net de la période	0,513	7,811

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	31/12/2015	31/12/2014
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,500%	0,500%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,823%	1,251%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	2,428%	2,788%

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} avril 2003 Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;

- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,1 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,10% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PROSPERITY et partagée entre elles au prorata de leurs distributions Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée